



MAYENNE
communauté

FONDS D'URGENCE

AIDE ÉCONOMIQUE COVID-19
MAYENNE COMMUNAUTÉ

Dossier de demande

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom de l'entreprise :

Nom commercial (s'il est différent) :

SIRET de l'entreprise :

Nom du gérant :

Prénom du gérant :

Adresse du siège :

Adresse de l'établissement :

Numéro de téléphone :

Courriel :

Nombre de salarié(s) en CDD :

CDI :

Activité :

Date de création :

DEMANDE DU FONDS D'URGENCE

AIDE ÉCONOMIQUE COVID-19 MAYENNE COMMUNAUTÉ

Je sollicite le Fond d'urgence d'aide économique COVID 19 de Mayenne Communauté.

Je certifie que l'effectif de mon entreprise est inférieur ou égal à 10 emplois (salarié(s) + dirigeant(s) en ETP).

J'atteste de la fragilité de la trésorerie de mon entreprise liée à la crise sanitaire COVID-19.

J'atteste exercer mon activité à titre principal.

J'atteste que mon entreprise :

a fait l'objet d'une fermeture administrative.

a subi une perte de CA supérieure à 50 % sur la période de la crise sanitaire.

a déposé ou reçu une demande d'aide dans le cadre de la crise sanitaire de :

- Fonds de solidarité de l'État n° 1 n° 2
- Fonds Résilience
- Autres aides

⇒ précisez :

Je certifie que mon entreprise n'a pas déposé de déclaration de cessation de paiement.

Je m'engage à ne pas solliciter une aide similaire mise en place par une autre intercommunalité si mon établissement est implanté sur plusieurs territoires.

Fait à _____, le _____

Signature _____

PIÈCES À JOINDRE À LA DEMANDE D'AIDE

- Copie Kbis ;
- Attestation du comptable :
 - justifiant de la perte de 50% minimum de chiffres d'affaires en mars et avril 2020 par rapport à mars et avril 2019 ;
 - et indiquant le CA annuel 2019.
- RIB professionnel.

INFORMATIONS

Dossier à déposer avant le 31 mai à l'attention de M. Le Président de Mayenne Communauté :

- **soit sous format papier au 10 rue de Verdun 53100 Mayenne avec mention sur l'enveloppe « SERE FONDS D'URGENCE »**
- **soit sous format électronique sur sere@mayennecommunaute.fr**

Le dossier sera examiné par un comité d'attribution dans les plus brefs délais. Les attributions auront lieu dans l'ordre d'arrivée dans la limite de l'enveloppe affectée par le Conseil Communautaire.

Les dossiers incomplets ne seront pas examinés !

Les données que vous nous fournissez seront traitées informatiquement dans le cadre de l'aide économique d'urgence de Mayenne Communauté. La loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous donne un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Pour exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant : Mayenne Communauté - 10 rue de Verdun 53100 | SERE - sere@mayennecommunaute.fr

RENSEIGNEMENTS : S.E.R.E | 02 43 30 21 24 | SERE@MAYENNECOMMUNAUTE.FR

**CADRE
RÉSERVÉ
À LA SERE**

Date de réception :

Date commission :

Avis :